



# SE FORMER, EN PRATIQUE

## S'inscrire à une formation

**Certaines formations, notamment les certifications et les 3 parcours du Diplôme Universitaire, peuvent faire l'objet de modalités d'admissions particulières voire d'une sélection.**

Auquel cas, il existe une procédure de candidature sur dossier puis entretien avec le jury : les candidat.es sont alors retenu.es en fonction de leurs motivations et de leur projet professionnel et/ou associatif en lien avec la thématique de la formation en question.

**Des pré-requis** peuvent également être exigés (validation d'un diplôme d'études supérieures de niveau licence (Bac+3) ou disposer d'au moins trois années d'expérience professionnelle dans le domaine de l'accompagnement, avoir suivi un premier module au préalable...).

Attention : pour les formations sélectives, la rencontre avec une conseillère en formation, au préalable de la candidature, est indispensable afin de valider votre projet. Il est conseillé de candidater minimum deux mois à l'avance.

## Être accompagné.e dans son projet de formation

### Financer sa formation

Selon votre situation, trois tarifs différents s'appliquent :

→ Le tarif « employeur » est applicable pour un financement de votre employeur, OPCO, Opacif ...

→ Le tarif « particulier » est applicable aux particuliers qui ne bénéficient d'aucune prise en charge professionnelle.

→ Le tarif spécifique « demandeur d'emploi » est applicable aux particuliers qui ne bénéficient d'aucune prise en charge financière par France Travail

Les tarifs sont également réévalués chaque année. Pour l'année 2024/2025, la grille tarifaire de nos formations est la suivante :

Tarif « employeur »	30 euros / heure
Tarif « particulier »	18 euros / heure
Tarif spécifique demandeur d'emploi	9 euros/heure

Nos parcours de formation étant modulaires, le financement d'une formation peut être mixte (une partie financée par l'employeur, une partie financée par les stagiaires eux-mêmes).

*Attention, seul le CU « Accompagner les changements avec les techniques de coaching professionnel » est éligible au CPF*

Pour être accompagné.e dans son plan de formation et obtenir un devis personnalisé, vous pouvez prendre rendez-vous avec l'une de nos conseillères en formation.